

**DRIRE**

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Marseille, le 26 MAI 2008

Groupe de Subdivisions des Bouches du Rhône  
Subdivisions de Martigues  
Route de la Vierge  
13500 Martigues

Le Directeur

à

Affaire suivie par l'Équipe Risques  
Téléphone : 04.42.13.01.10  
Télécopie : 04.42.13.01.29  
Réf. : RR/IPJ N° D/MART-ER/200801079  
N° **GIDIC** : 64.942 - P1 **504**

Monsieur le Directeur  
Société ARKEMA  
Ecopolis Lavéra  
B.P. 3  
13117 LAVERA

**Objet** : Conclusions de la visite d'inspection du 13 mars 2008 dans l'établissement ARKEMA à Lavéra.

**Réf.** : Votre courrier référencé AC/T/n°28-2008/PA/IJ en date du 2 avril 2008.  
Fiche de remarques suite à la visite.

**P. J.** : 2 fiches d'écart complétées.

Monsieur le Directeur,

Au cours de la visite d'inspection du 13 mars 2008, il a été procédé à l'examen des points suivants :

- Gestion des tours aérorefrigérantes, notamment vis à vis de l'arrêté ministériel du 13/12/2004 et de l'arrêté préfectoral n°2006-073 A du 06/07/2006
- Gestion des biocides,
- Autosurveillance et application de l'arrêté préfectoral n°89-2007A du 28/08/2007 (rejets de mercure)
- Gestion des fluides frigorigènes,
- Suivi des "en cours".

Deux écarts et une liste de remarques vous ont été notifiés par l'Inspection des Installations Classées. En complétant les fiches susvisées, vous m'avez fait part de vos observations en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de ma position définitive : les 2 écarts et les 3 remarques ont fait l'objet de réponses satisfaisantes.

Dans un délai de 15 jours à compter de la date du présent courrier, sauf réserve de votre part, motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les 2 fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DRIRE PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation  
Le Chef de la Division Environnement Industriel,  
Risques et Sous-sol

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Vernier', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

**Romain VERNIER**  
Ingénieur des Mines